

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Circonscription de Villeurbanne 1  
PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ECOLE

|                |   |
|----------------|---|
| <b>ECOLE</b>   | Maternelle et élémentaire Croix-Luizet<br>14-16-18 rue Armand<br>69100 Villeurbanne |
| <b>Date</b>    | Mardi 20 juin 2023  |
| <b>Commune</b> | Villeurbanne  |

**Participants**

**Enseignants :** M. GIORGI, Mme STOETZEL, Mme BILLOUD, Mme LETINOIS, Mme PLANTIER, Mme LEGAVRE, Mme GRATALOUP, Mme CHOUZY, Mme MOREL, Mme JOLLY, Mme STUMPO, Mme GLIERE, M. KOFFI, M. LAMOUILLE, Mme LAVERNHE

**Médecine scolaire :** Mme BOUDOUH

**Parents élus :** Mme TOUROUGUI, Mme JERRY, Mme EMPEREUR, Mme HASSAMBAY, Mme SADKI, Mme CHAVANT, Mme VIROLLEAUD, Mme SADKI, Mme DUCROT, Mme BORREL, Mme ZAHNA

**Mairie :** Mme FORTAS, Mme LOIRE, Mme KEICHIAN

**AESH :** Mme SIBILLE

**Périscolaire :** M. GORZALA, Mme SANCHEZ, Mme CHETIOUI

**Ordre du jour**

- 1- Bilan des actions relatives à la santé scolaire
- 2- Bilan périscolaire
- 3- Retour sur les festivités du mois de juin
- 4- Effectifs et organisation pédagogique 2023-2024
- 5- Ecole provisoire et aménagement des horaires
- 6- Bilan financier de l'association
- 7- Projets 2023-2024
- 8- Dispositif pHARe
- 9- Question relative aux devoirs à la maison

## Rédaction du procès-verbal

### 1/ Bilan des actions relatives à la santé scolaire :

Mme BOUDOUH a fait l'état des lieux du travail réalisé au cours de l'année scolaire 2022-2023 en soulignant la nécessité de participer à la réussite scolaire des enfants en leur permettant de déceler des besoins en termes de santé, pouvant impacter leurs apprentissages.

- PAI/ Projet d'accompagnement individualisé :
  - 28 PAI au total cette année (dont 4 en GSM) : 1 diabétique / 6 allergies alimentaires / 13 pour de l'asthme / 8 autres.
  - Chiffres en augmentation depuis l'année dernière : + 5 PAI.
- Dépistage des élèves de GSM :
  - 58 bilans de santé réalisés (la totalité des élèves).
  - IMC : en nette diminution (3 fois moins) par rapport à l'année dernière (20,88% en 2021) : 1 élève en surpoids et 1 en obésité ce qui représente 3,45% → bien en dessous de la moyenne de la Ville : 10.39%.
  - Orientations : orthophonie (8 demandes de bilans) / 2 orientations vers un psychologue / 4 avis dentistes/ 10 orientations vers un ophtalmologue dont 3 retours positifs pour le moment/ 4 avis ORL dont 1 retour positif.
- Dépistages des CE2 :
  - 68 bilans réalisés (1 refus) : 11 orientations ophtalmiques / 5 inscriptions au dispositif pass sport santé / 1 orientation vers un psychologue.
  - IMC : 11 élèves en surpoids et ou obésité → ce qui représente 16,18% < moyenne de la Ville 22,01 %. Résultat avoisinant ceux de l'année dernière 15,88%.
- Actions promotion santé :

Intervention en classe auprès des élèves de CP pour une sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire. Puis une séance autour de la découverte des besoins physiologiques. Travail en partenariat prévu avec les enseignants de CM2 pour aborder le sujet de la puberté. Un travail autour de l'alimentation (2 séances) proposé en classe d'ULIS après signalement d'un besoin repéré par une enseignante du dispositif.

### 2/ Bilan de l'équipe périscolaire (annexes 1 à 5) :

M. GORZALA, Mme SANCHEZ et Mme CHETIOUI sont tout d'abord revenus sur les effectifs encadrés par le périscolaire tout au long de l'année.

- Entre 10 et 20 enfants sur le temps d'accueil du matin
- 50 CP inscrits à la cantine au sein de l'école
- 150 enfants (du CE1 au CM2) inscrits à la cantine et prenant leurs repas à la résidence Château Gaillard.
- 130 enfants inscrits au temps 1 et 50 au temps 2.

## ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Le coordinateur et ses deux adjointes encadrent une équipe de 17 animateurs (dont 6 AESH) et accueillent un ou deux intervenants extérieurs chaque jour pour des activités sur le temps 1.

Ils sont ensuite revenus sur les grands projets menés cette année comme le partenariat avec le collectif Ananssé dans le cadre de l'école en transition, les olympiades ou encore la fête de l'école.

Ils ont évoqué également le travail mené auprès des élèves en ce qui concerne le budget participatif. Tous les enfants de l'école ont été sollicités pour proposer des améliorations dans le quartier. Ils ont alors procédé à un vote et ont retenu trois propositions :

- Création d'espaces Street Art
- Aménagement des stades Armand et Matéo
- Installation de tyroliennes dans les squares du secteur

Enfin, M. GORZALA a pris le temps d'explicitier les modifications à venir au niveau périscolaire avec le changement des rythmes scolaires. Pour conclure, il est revenu sur les axes du PEDT et sur leur mise en œuvre.

### **3/ Retour sur les festivités (annexes 6 et 7) :**

- Olympiades :

M. LAMOUILLE, M. GORZALA et moi-même sommes à l'origine de ce projet. Nous l'avons présenté à l'équipe et avons désigné, avec leur aide, dix ambassadeurs (5 CM1 et 5 CM2) pour construire avec eux ces jeux. Après de nombreuses heures de travail et cinq réunions programmées sur le temps scolaire avec nos ambassadeurs, les olympiades ont vu le jour et se sont déroulées sur deux matinées (le lundi 12 et le mercredi 14 juin). Les enfants étaient ravis et l'organisation générale fut un succès. Un montage photos a été réalisé pour être projeté au cours de l'exposition de la fête de l'école. Nous renouvellerons cet événement l'année prochaine avec les olympiades 2024.

- Fête de l'école :

Là encore, nos attentes ont été dépassées tant au niveau de la fréquentation que dans la qualité des travaux exposés aux familles. Nous soulignerons la réussite de ce travail collaboratif entre l'élémentaire, la maternelle, le périscolaire, les partenaires municipaux, le Collectif Ananssé et les parents élus.

L'atmosphère générale était belle et sereine et nous avons ressenti beaucoup de satisfaction aussi bien chez les parents que chez les enfants. Monsieur le Maire, présent pour l'occasion, nous a félicité pour l'organisation et le travail réalisé.

### **4/ Effectifs et organisation pédagogique 2023-2024 (annexes 8 et 9) :**

Face à la diminution des effectifs et à la baisse des inscriptions de CP, nous allons enregistrer une fermeture de classe à la rentrée qui devrait, selon toute vraisemblance, s'accompagner de la fermeture de l'un de nos deux dispositifs ULIS TFA.

Au vu des effectifs inégalement répartis selon les âges, nous avons longuement débattu en conseil des maîtres et opté pour l'organisation suivante :

## ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

- 2 CP
- 1 CP-CE1
- 3 CE1
- 3 CE2
- 5 CM1-CM2

Au niveau de l'équipe enseignante, nous noterons les départs de Mme FAGOT-BOUQUET, de Mme METAIS, de Mme LAVERNHE, de Mme LAFARGE (RASED) et probablement ceux de Mme GLIERE et de M. KOFFI. Au niveau des arrivées, Mme BARNIER complètera l'équipe à la rentrée.

### **5/ Ecole provisoire et aménagement des horaires (annexes 10 à 14)**

Nous avons eu la chance de visiter nos futurs locaux le 15 juin dernier. Afin que les parents élus puissent se projeter davantage, nous avons dévoilé, lors de ce conseil, les plans détaillés des trois niveaux.

Nous sommes revenus également sur la journée portes-ouvertes organisée par la municipalité de Villeurbanne. Initialement prévue le 30 août, nous allons faire part à la mairie de notre volonté de repousser cette date dans la mesure où tout ne sera pas encore rangé correctement. Cette date se trouve être par ailleurs la journée de pré-rentrée des enseignants et nous craignons de ne pas être dans les meilleures dispositions pour accueillir les familles.

Nous avons exposé ensuite l'aménagement exceptionnel des horaires sur notre groupe scolaire afin de permettre aux familles de pouvoir déposer et récupérer leurs enfants dans les temps en maternelle et en élémentaire (71 familles sont concernées). Ces changements seront mentionnés dans notre prochain règlement intérieur.

Enfin, nous avons profité de ce conseil pour faire part à la mairie de l'inquiétude des parents concernant le passage piéton de la rue René. Au bout de cette rue, ayant peu de visibilité, un certain nombre d'automobilistes débordent sur le passage piéton avant de s'engager sur la rue Château Gaillard. Nous avons donc demandé la possibilité d'embaucher une personne pour sécuriser ce passage au moment des ouvertures et fermetures de l'école.

### **6/ Bilan financier (annexe 15) :**

L'école est parvenue à une certaine stabilité financière malgré des investissements dans du matériel collectif ainsi que certaines sorties programmées au fur et à mesure de l'année.

L'école élémentaire souhaite une nouvelle fois remercier les parents élus pour le financement d'une enceinte qui nous permettra, lors de prochaines festivités, de ne pas être dépendants de la mairie.

### **7/ Projets 2023-2024 (annexe 16) :**

Mme KEICHIAN, notre responsable Minimixe, est revenue sur les grands projets menés cette année dans le cadre des actions éducatives ou encore ceux liés à l'école en transition.

## **ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

Elle a ensuite pris le temps de mentionner les vœux 2023-2024 du cycle 2, du cycle 3 ainsi que les vœux inter cycles.

### **8/ Dispositif pHARe (annexe 17) :**

Le dispositif pHARe vise à lutter contre le harcèlement. A ce titre, notre école s'est engagée dans ce protocole et l'ensemble de l'équipe (enseignants et animateurs du périscolaire) recevra dès la rentrée une formation à la méthode de préoccupation partagée. Une cellule de plusieurs personnes référentes sera bientôt constituée et des heures d'enseignement en lien avec le harcèlement seront dispensées du CP au CM2 en lien avec l'EMC. Des ateliers parents sur le cyberharcèlement seront mis en place.

Un des axes majeurs de notre politique à venir sera donc basé autour du climat scolaire. Notre équipe enseignante sera d'ailleurs engagée dans le plan laïcité dès l'année prochaine dans le cadre des animations pédagogiques obligatoires.

### **9/ Devoirs à la maison :**

Certains parents élus souhaitent aborder la question des devoirs à la maison, notamment avec la mise en place des études surveillées l'année prochaine (les lundis et les jeudis).

Notre équipe s'est engagée à harmoniser ses pratiques dans ce domaine. Lors des conseils des maîtres de la rentrée, nous tenterons de nous mettre d'accord pour trouver un fonctionnement convenant à tout le monde et dans l'intérêt des enfants.

**Directeur de l'école élémentaire**

**Julien GIORGI**

**Secrétaire de séance**

**Jérémie KOFFI**

Annexe 1 :

# Périscolaire 2022 2023

## Les effectifs enfants

Matin: entre 10 et 20 enfants accueillis entre 7h30 et 8h20

Midj: 50 CP mangent sur le groupe scolaire , 150 CE1 à CM2 sur la résidence Château Gaillard

Soir: T1: 130 enfants répartis sur 9 activités chaque soir ( + de 60 activités différentes proposées sur l'année)

T2: 50 enfants en activités libres après 17h05

## L'équipe d'animation

\* 1 coordonnateur et 2 coordonnatrices adjointes ( sans changement depuis Novembre 😊 )

\* 17 animateurs ou animatrices chaque jour sur l'école élémentaire ( dont 6 AESH )

\* 1 à 2 intervenants extérieurs chaque jour sur les activités du T1

Annexe 2 :

Les grands projets

Echos d'école: Plusieurs groupes ont pu travailler en collaboration avec Ernest et le collectif Ananssé lors d'ateliers culturels ou de loisirs créatifs,

Olympiades: 350 enfants répartis dans 32 équipes se sont affrontés à travers 8 épreuves lors des matinées du lundi 12 et mercredi 14 Juin, L'évènement à été préparé par 10 ambassadeurs des classes de CM1CM2

Fête de l'école: Des danses, des chants, du théâtre, des barbabapa, un barbecue, et surtout plein de sourires,

**Annexe 3 :**

**Les grands projets**

Budget Participatif:

Proposition de 3 projets sur la plateforme internet :

The screenshot shows a web interface for a participatory budgeting platform. At the top, there are navigation tabs: 'Activité' (selected), 'Abonnés', and 'Groupes'. Below the tabs, there is a search bar labeled 'AFFICHER : Tous types'. The main content area displays a profile card for 'PERISCOLAIRE Croix-Luizet' with a photo of a building, a social media handle '@PeriscoCroixLuizet', and a description: 'Accueil de loisirs associé à l'école Croix-Luizet'. Below the profile, there are three proposal cards, each with a title, a date, and a brief description:

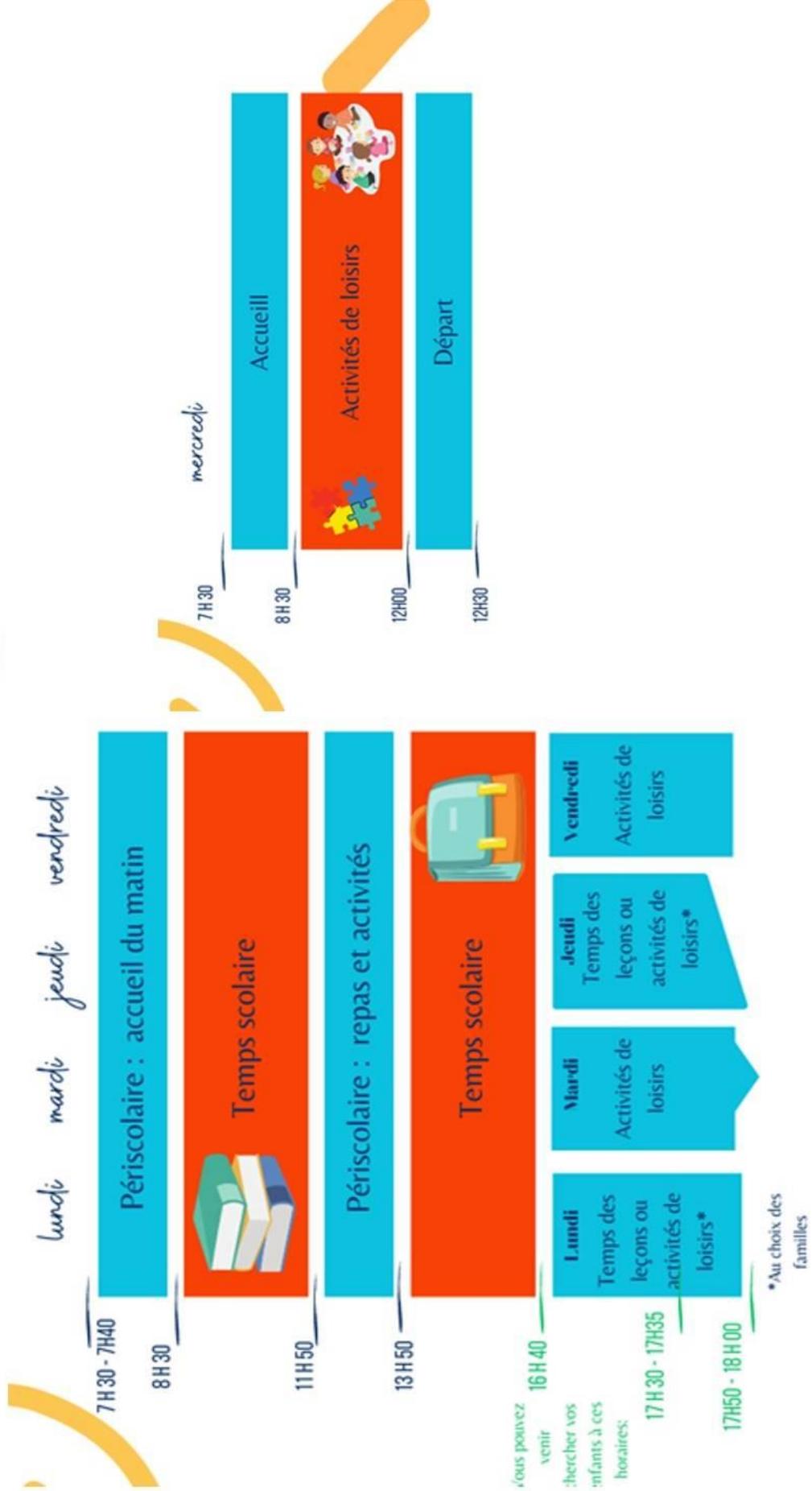
- Proposition 1:** 'Nouvelle proposition à Budget participatif 2023' dated '24/05/2023 08:26'. Title: 'Création d'espaces Street Art'. Description: 'Ma proposition en quelques mots La ville de Villeurbanne a été désignée « Capital... »'.
- Proposition 2:** 'Nouvelle proposition à Budget participatif 2023' dated '24/05/2023 08:21'. Title: 'Aménagement des stades Armand et Dominique Matéo'. Description: 'Ma proposition en quelques mots Le quartier de Croix Luizet contient des terrains... »'.
- Proposition 3:** 'Nouvelle proposition à Budget participatif 2023' dated '24/05/2023 07:52'. Title: 'Trampolines et tyrolienne dans les parcs de Croix-Luizet'. Description: 'Ma proposition en quelques mots Le parc est un lieu d'échange, de rencontre et d'...'.

At the bottom of the profile card, there is a statistics section showing 'Abonnés' (0) and 'Est abonné à' (3).

Annexe 4 :

# Périscolaire 2023 2024

## La semaine type



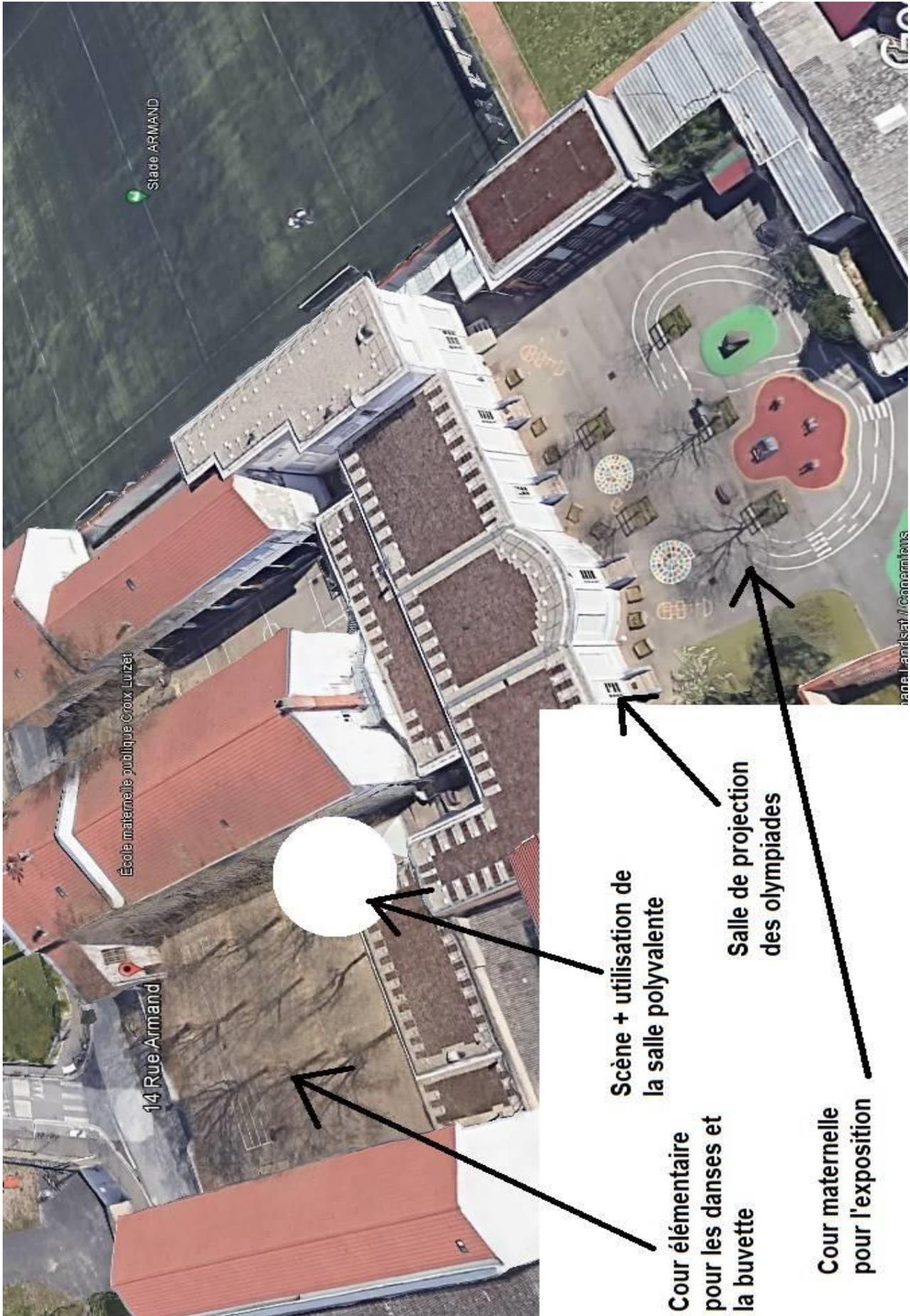


Annexe 6 :

## QUELQUES CHIFFRES

- 10 ambassadeurs pour l'aide à la création des jeux
- 348 participants
- 32 équipes
- 10 ou 11 élèves par équipe (du CP au CM2)
- 8 activités retenues
- Environ 20 adultes par jour pour le bon déroulement des jeux

**Annexe 7 :**



Annexe 8 :

**CLASSES 2023 - 2024**

326 élèves à l'heure actuelle

- 55 CP
- 80 CE1
- 63 CE2
- 73 CM1
- 55 CM2
- 12 ULIS ?

|  |  |   |
|--|--|---|
| <p><b>CP</b></p> <p>22 élèves</p>      | <p><b>CP</b></p> <p>22 élèves</p>      | <p><b>CP-CE1</b></p> <p>19 élèves</p> <p>11 + 8</p> |
| <p><b>CE1</b></p> <p>24 élèves</p>     | <p><b>CE1</b></p> <p>24 élèves</p>     | <p><b>CE1</b></p> <p>24 élèves</p>                  |
| <p><b>CE2</b></p> <p>21 élèves</p>     | <p><b>CE2</b></p> <p>21 élèves</p>     | <p><b>CE2</b></p> <p>21 élèves</p>                  |
| <p><b>CM1-CM2</b></p> <p>25 élèves</p> | <p><b>CM1-CM2</b></p> <p>26 élèves</p> | <p><b>CM1-CM2</b></p> <p>26 élèves</p>              |
| <p><b>CM1-CM2</b></p> <p>25 élèves</p> |  | <p><b>CM1-CM2</b></p> <p>26 élèves</p>              |

Annexe 9 :

Année 2022 - 2023 : 15 classes + 2 dispositifs ULIS

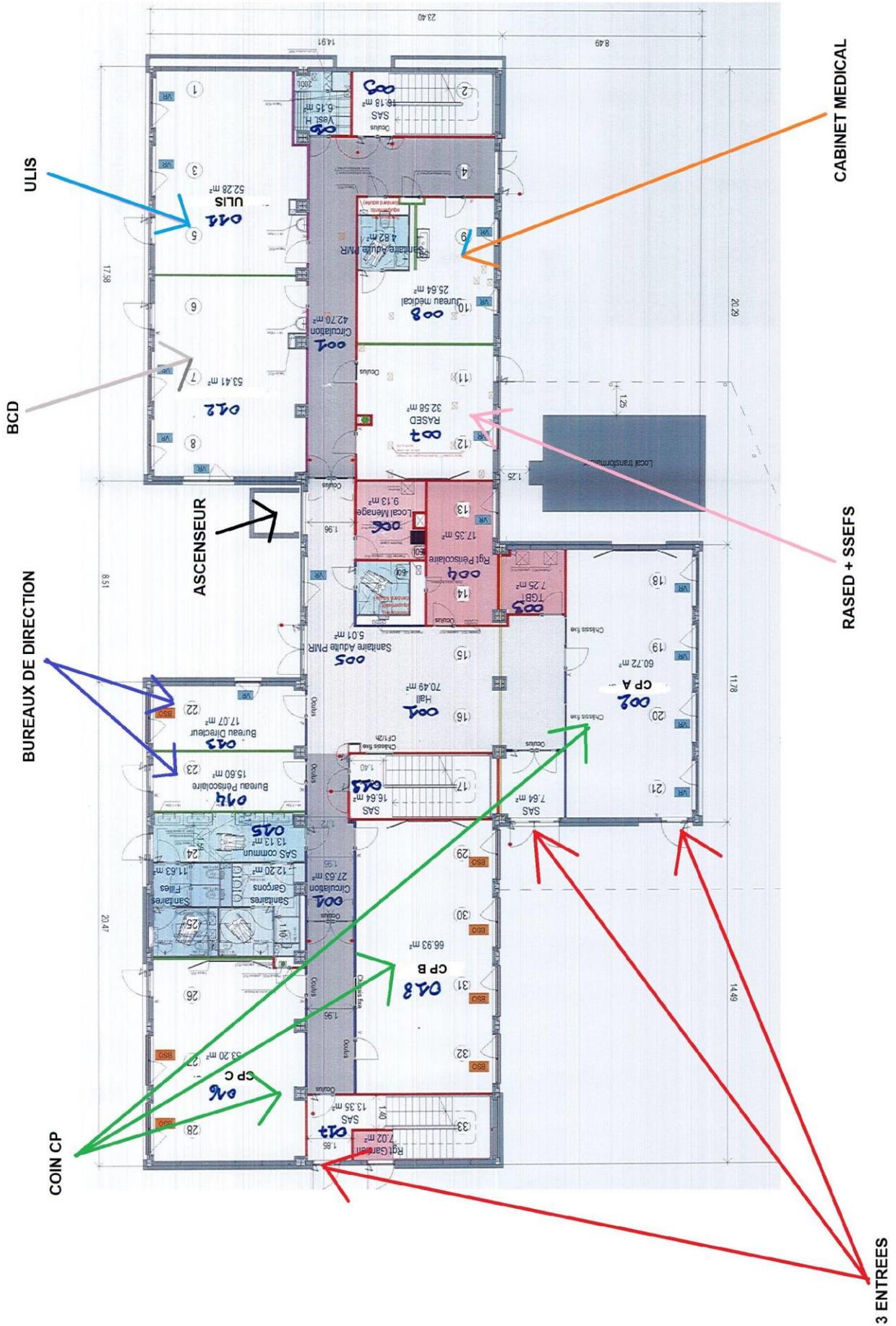
Année 2023 - 2024 : 14 classes + 1 dispositif ULIS

|         | Départs           | Arrivées    |
|---------|-------------------|-------------|
| ULIS    | Mme FAGOT-BOUQUET | X           |
| RASED   | Mme LAFARGE       | ?           |
| CLASSES | Mme METAIS        | Mme BARNIER |
|         | Mme LAVERNHE      | ?           |
|         | Mme GLIERE ?      | ?           |
|         | M. KOFFI ?        | X           |

**Annexe 10:**



Annexe 11 :







**Annexe 14 :**

*Le groupe scolaire Croix Luizet fait l'objet d'une vaste restructuration qui démarre dès la rentrée de septembre 2023 avec l'installation de l'école élémentaire dans une école provisoire, située au 61 rue Château Gaillard.*

*Pour tenir compte des contraintes des familles ayant des fratries scolarisées sur deux sites, les horaires scolaires et périscolaires seront modifiés comme suit :*

|                                   | Maternelle                              | Elémentaire                             |
|-----------------------------------|---|---|
|                                   | <i>Horaires scolaires</i>               |   |
| <i>Temps scolaire</i>             | 8h25-11h45 / 13h50-16h30                | 8h30-11h50 / 14h00-16h40                |
| <i>Ouvertures portail</i>         | 8h15-8h25 / 11h45 / 13h40-13h50 / 16h30 | 8h20-8h30 / 11h50 / 13h50-14h00 / 16h40 |
|                                   | <i>Horaires périscolaires</i>           |   |
| <i>Accueil du matin</i>           | 7h30-7h35 / 7h55-8h00                   | 7h30-7h40 / 7h55-8h05                   |
| <i>Sortie temps méridien (TM)</i> | 11h45                                   | 11h50                                   |
| <i>Reprise après TM</i>           | 13h40-13h50                             | 13h50-14h00                             |
| <i>Fin temps scolaire</i>         | 16h30-16h40                             | 16h40-16h50                             |
| <i>Sortie 17h30</i>               | 17h25-17h30                             | 17h30-17h35                             |
| <i>Sortie 18h</i>                 | 17h45-18h                               | 17h50-18h                               |

*Nous vous remercions pour votre compréhension.*

*Les directions d'école et le coordonnateur périscolaire restent à votre disposition pour toute question.*

## Annexe 15 :

## Compte rendu financier statutaire Année 2022-2023

Ce compte rendu financier est indispensable. L'administration fiscale exige la plus grande transparence. A défaut, toutes les coopératives scolaires pourraient être fiscalisées et perdre ainsi les avantages de la loi 1901. Nous vous demandons donc de remplir les rubriques ci-dessous avec soin, sans arrondir les sommes, et en tenant compte de l'ensemble des mouvements de fonds de votre coopérative, y compris les coopératives de classes.

Coopérative scolaire de l'école

### Compte de fonctionnement du 1er septembre 2022 au 31 Août 2023

| CHARGES ou DEPENSES                             | Euros                                 | PRODUITS ou RECETTES                     | Euros                                |
|---|---------------------------------------|--|--------------------------------------|
| Ne pas arrondir les sommes. Porter les centimes |                                       |  |                                      |
| <b>607</b>                                      |                                       | Recettes des ventes                      | 5 341,50 €                           |
|   | 3 244,90 €                            | Recettes activités éducatives            | 1 261,55 €                           |
| <b>618</b>                                      | 7 268,98 €                            | Subventions publiques                    | 5 295,00 €                           |
| <b>6281</b>                                     | 0,00 €                                | Autres subventions                       | 0,00 €                               |
| <b>6282</b>                                     | 145,10 €                              | Autres recettes                          | 0,00 €                               |
| <b>65</b>                                       | 3 452,09 €                            | Cotisations des parents                  | 2 584,00 €                           |
| <b>67</b>                                       | 24,00 €                               | Produits financiers                      | 1,50 €                               |
| <b>68</b>                                       | 648,80 €                              | Produits exceptionnels                   | 266,00 €                             |
| <b>TOTAL des CHARGES</b>                        |                                       | <b>TOTAL des PRODUITS</b>                |                                      |
|   | 14 783,87 €                           |  | 14 749,55 €                          |
| <b>120</b>                                      | <b>Produits - charges = Excédent</b>  | <b>129</b>                               | <b>Charges - Produits = Déficit</b>  |
|   | Il y a excédent si produits > charges |  | Il y a déficit si charges > produits |
| <b>Balance = Total charges + Excédent</b>       |                                       | <b>Balance = Total charges + Déficit</b> |                                      |
|   | Euros                                 |  | Euros                                |

← Ces deux sommes doivent être identiques →

## Annexe 16 :

| <b>Cycle 1 uniquement (TPS, PS, MS, GS) - peut concerner plusieurs niveaux du même cycle</b>                          |  |   |   |     |
|---|--|---|---|-----|
| <b>Vœu 1</b>  | Association AMAD'ART                               | Sculptures en matériaux de récupération       | 4 | 108 |
| <b>Vœu 2</b>  | Club de la presse de Lyon                          | Les enfants font leur émission radio!         | 3 | 72  |
| <b>Vœu 3</b>  | Cinéma le Zola                                     | Film sur pellicule                            | 3 | 72  |
| <b>Cycle 2 uniquement (CP, CE1, CE2) - peut concerner plusieurs niveaux du même cycle</b>                             |  |   |   |     |
| <b>Vœu 1</b>  | Arthropologia                                      | Décomposeurs, indispensables éboueurs !       | 3 | 69  |
| <b>Vœu 2</b>  | Club de la presse de Lyon                          | Les enfants font leur émission de radio       | 3 | 75  |
| <b>Vœu 3</b>  | Ebulliscience                                      | Classes sciences                              | 3 | 69  |
| <b>Cycle 3 uniquement (CM1, CM2) - peut concerner plusieurs niveaux du même cycle - Les SRT valent pour un projet</b> |  |   |   |     |
| <b>Vœu 1</b>  | Léo Lagrange / Tonkin : compagnie Max Maccarinelli | Arturo : un chef en classe                    | 4 | 104 |
| <b>Vœu 2</b>  | Oïkos  | Comprendre ma ville                           | 4 | 104 |
| <b>Vœu 3</b>  | La maison de l'environnement                       | L'homme influence son milieu                  | 4 | 104 |
| <b>Projets intercycles (entre les cycles 1, 2 et 3)</b>   |  |   |   |     |
| <b>Vœu 1</b>  | Zéotrope   | Les héroïnes de l'art                         | 6 | 153 |
| <b>Vœu 2</b>  | Vincent Pianina                                    | mon école illustrée                           | 9 | 213 |
| <b>Vœu 3</b>  | Ecole Nationale de Musique                         | Lutherie sauvage : projet doux ou projet fort | 9 | 213 |

## Annexe 17 :

## RAPPEL CHARTE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES ET DES COLLÈGES PHARE

### PRÉAMBULE

Le harcèlement sous toutes ses formes nie les valeurs de la République et de son École. L'école est perçue pour certains élèves comme un lieu de souffrance en raison de la violence récurrente subie, infligée par leur entourage social immédiat. La prévention du harcèlement est un enjeu majeur pour la réussite éducative : en effet, le fait d'être victime ou auteur de harcèlement entre élèves peut être à l'origine de difficultés scolaires, d'absentéisme, voire de décrochage, mais aussi engendrer de la violence ou des troubles de l'équilibre psychologique et émotionnel. Cela peut conduire à des dépressions graves pour celui qui en est victime, menant parfois jusqu'au suicide. La loi Pour une École de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Prévenir et lutter contre le harcèlement est donc un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative.

Le programme PHARE est un plan de prévention du harcèlement entre élèves qui s'accompagne de nombreux outils de traitement des situations de harcèlement ainsi que de contenus pédagogiques et éducatifs de prévention dispensés tout au long de l'année. PHARE est le gage d'une école ou d'un collège engagé dans la lutte contre tous les phénomènes de harcèlement. Le label ne garantit certes pas l'absence de phénomène de harcèlement dans l'établissement mais offre l'engagement que les situations seront suivies avec la plus grande attention, le bien-être des élèves étant central.

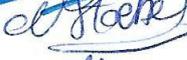
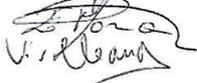
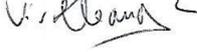
### CHARTRE D'ENGAGEMENT DES COLLÈGES PHARE1

1. Mon collège s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme PHARE.
2. Mon collège s'engage à constituer une équipe ressource de 5 personnels et à suivre la formation dispensée par l'académie.
3. Mon collège prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon collège s'engage à former au moins 10 ambassadeurs collégiens pour devenir acteurs de la prévention et lanceurs d'alerte.
5. Mon collège s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
6. Mon collège s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
7. Mon collège s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuels aux élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.

### CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES PHARE1

1. Mon école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme PHARE.
2. Mon école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
5. Mon école s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
6. Mon école s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuels aux élèves du CP au CM2.

**NON AU HARCÈLEMENT**

| Nom                    | Signature  |
|------------------------|--|
| Anna Glière            |    |
| Loredana Stempa        |    |
| Pauline CHOUZY         |    |
| Marie LEGAVRE          |    |
| Mathilde MOREL         |    |
| <b>LOIRE Aurore</b>    |    |
| STÄTZEL Nathali        |    |
| SIBILLE Nassima        |     |
| LAMOUILLE Remy         |    |
| JOLLY Laurine          |     |
| GRATALOUP Géraldine    |   |
| BITOUD Gaëlle          |  |
| JERRAY DONIA           |   |
| KOFFI Jérémie          |  |
| LÉTINOIS Clotilde      |  |
| PLANTIER Claire        |  |
| LAVERNHE Delphine      |  |
| Zahra Laëtitia         |  |
| EMPEREUR Nelly         |  |
| SADHI Hana             |  |
| VIROLLEAUD Marie-Alice |  |
| DUCROT Deborah         |  |
| TOUROUGUI BOUCHRA      |  |
| CHAVANT Virginie       |   |
| <b>FORTAS Amélie</b>   |  |
| KETCHIAN Fabienne      |   |
| GIORGI Julien          |  |